

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 480, AVENUE DU MONT-ROYAL, EDICULE DU METRO LAURIER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0118 du 4 avril 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 480, avenue du Mont-Royal, édicule du métro Laurier.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 26 avril 2016, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage.

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser la démolition de l'édicule de métro Mont-Royal pour permettre la construction d'un nouvel édicule universellement accessible à l'allure contemporaine et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérald-Godin.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 avril 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx